COMMUNE DE MELLAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'utilité publique

échelle :1/7 500

Arrêté par délibération du :
Approuvé le :

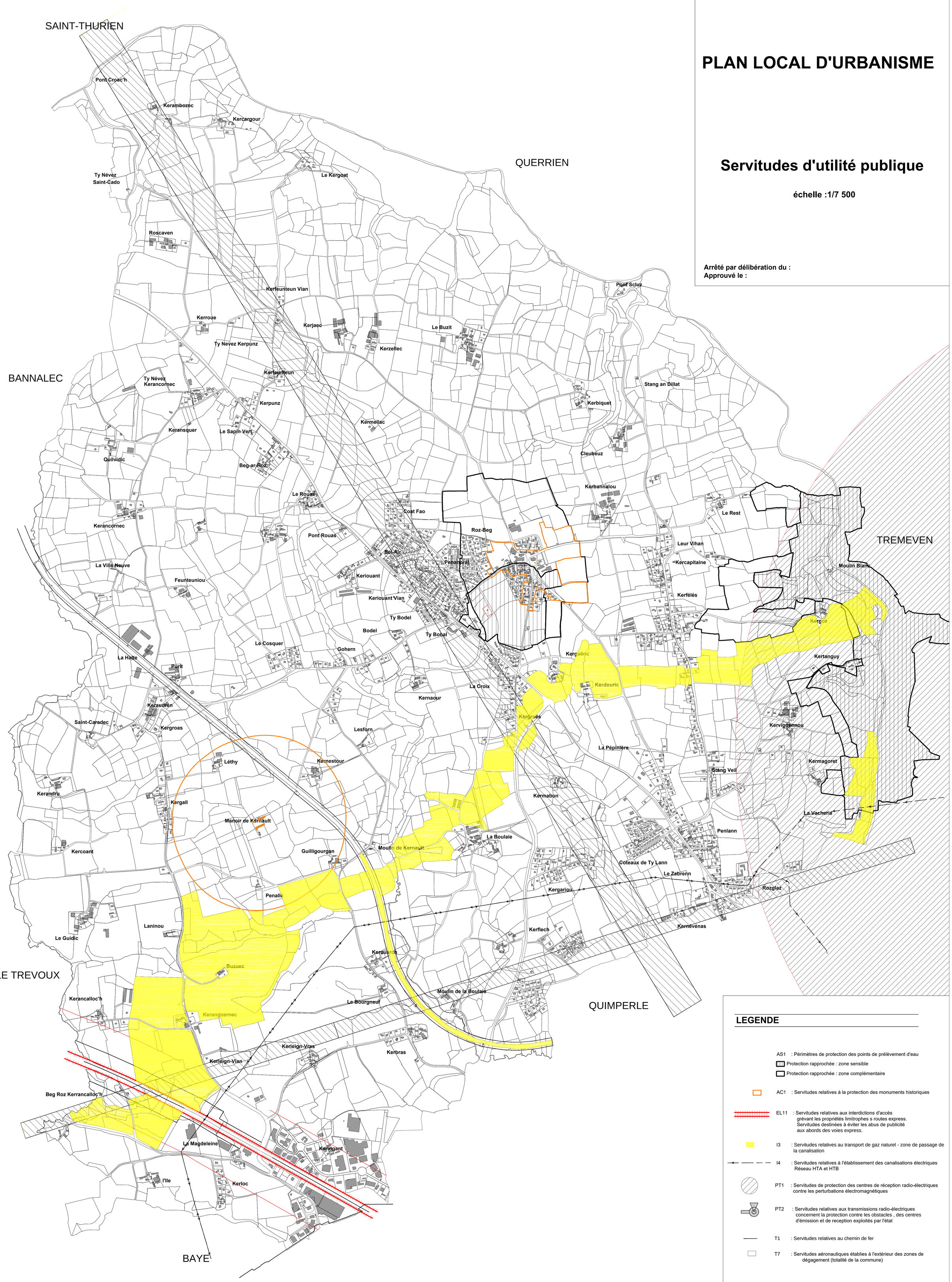

LEGENDE

AS1 : Périmètres de protection des points de prélèvement d'eau
- Protection rapprochée : zone sensible
- Protection rapprochée : zone complémentaire

AC1 : Servitudes relatives à la protection des monuments historiques

EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes s routes express. Servitudes destinées à éviter les abus de publicité aux abords des voies express.

I3 : Servitudes relatives au transport de gaz naturel - zone de passage de la canalisation

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques Réseau HTA et HTB

PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques

PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernent la protection contre les obstacles , des centres d'émission et de reception exploités par l'état

T1 : Servitudes relatives au chemin de fer

T7 : Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement (totalité de la commune)